



Agent d'assainissement radioactif

Agent de déchetterie

Chef de projet éolien

Chef de projet photovoltaïque

Chef de projet sites et sols pollués

Conseiller en maîtrise d'énergie

Conseiller en mobilité

Éco-concepteur

Expert en bilan carbone

Ingénieur de traitement des déchets

Ingénieur efficacité énergétique

Ingénieur environnement
et risques industriels

Jardinier

✓ Technicien conseil en agriculture biologique

Technicien en traitement
d'eau potable

Technicien conseil en agriculture biologique

L'essor de l'agriculture bio, on le doit, pour beaucoup, au technicien conseil en agriculture biologique. Son job est, en effet, de conseiller, d'une part, les agriculteurs qui désirent passer au bio, et, d'autre part, ceux qui pratiquent déjà l'agriculture bio et qui souhaitent évoluer dans leur pratique ou résoudre les problématiques rencontrées. Dans les deux cas, il conçoit et met en place un appui technique auprès de ces agriculteurs. Il les accompagne aussi dans toutes les étapes du processus de reconversion. Travail de terrain ou plus administratif, selon les structures où il travaille, sa fonction consiste parfois

à contrôler l'activité agrobiologique et à faire respecter la réglementation aux normes exigées en bio, ou encore d'en faire la promotion auprès des agriculteurs conventionnels. Avec une agriculture biologique qui progresse fortement, le métier a le vent en poupe. Ses principaux employeurs sont les chambres d'agriculture départementales, les groupements pour l'agriculture biologique, les coopératives agricoles certifiées bio, les organismes de certification bio, ou encore les organismes de recherche et les instituts techniques au service de l'agriculture biologique.

FORMATION

Après le bac : le BTSA

Prépa scientifique, BTS, BTSA ou DUT : école d'ingénieurs avec spécialité liée à l'agriculture et stages dans le domaine de l'agriculture biologique (Chambres d'agriculture, coopératives commerciales, groupements d'agriculteurs biologiques, organismes certificateurs...).

Après un bac +2 (BTSa ou un bac +2 équivalent)

- Le certificat de spécialisation option « technicien conseil en agriculture bio ».
- La licence pro « agriculture biologique » : université de Clermont-Ferrand, d'Angers et de Grenoble (orientée industrie alimentaire).



FONDATION
CROISSANCE
RESPONSABLE
INSTITUT DE FRANCE